

Indications spécifiques relatives à l'application du secret bancaire

Chère cliente, cher client,

Nous sommes heureux que vous ayez opté pour une prestation de PostFinance SA.

En sa qualité de banque, PostFinance SA est soumise au secret bancaire. Parallèlement, l'établissement financier de la Poste a le mandat légal d'assurer un service universel suffisant, à des prix raisonnables, à tous les groupes de population et dans toutes les régions du pays en matière de trafic des paiements. A cet effet, PostFinance propose des produits simples pour gérer son argent de manière efficace et autonome.

Pour une exécution efficace des opérations du trafic des paiements et donc du mandat de service universel, la relation d'affaires et les données de base d'une relation de compte (p. ex. nom, domicile, numéro de compte) doivent si nécessaire pouvoir être communiquées à des tiers. Une telle limitation du secret bancaire est indispensable pour, par exemple, permettre aux collaborateurs du guichet postal de corriger les bulletins de versement incorrects ou compléter les informations manquantes en vue d'exécuter la transaction. Cette mesure vous autorise également à vérifier dans e-finance si un numéro de compte saisi appartient bien au destinataire du paiement. Ainsi, on évite d'éventuelles transactions erronées.

Pour pouvoir continuer d'assurer le bon déroulement du trafic des paiements, nous allons donc communiquer comme jusqu'à présent ces informations aux banques et à une sélection de clients importants si le besoin s'en fait sentir. Nous traitons bien sûr les autres données relatives au compte – comme par exemple le solde, les mouvements de compte et les transactions – de manière strictement confidentielle.

Vous trouverez de plus amples informations relatives au secret bancaire sur Internet à l'adresse www.postfinance.ch/mentions-legales.